https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/loi-n-88-16-du-5-janvier-1988-relative-a-la-securite-sociale/
Loi n° 88-16 du 5 janvier 1988 relative à la sécurité sociale
05/01/1988
Cette loi prévoit notamment la création au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) un Fonds national de prévention. Ce fonds est destiné à financer toute action de prévention, d'éducation et d'information sanitaires propre à améliorer l'état de santé général de la population. Ce fonds peut apporter son concours à la mise en oeuvre d'actions expérimentales dans le domaine de la prévention, de l'éducation et de l'information sanitaire, conduites par des associations ou organismes privés ou non.